

Livre Vert des Écologistes sur l'Agriculture

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION AGRICULTURE ET RURALITÉ POUR LA RÉFORME DE LA PAC ET POUR LA LOI D'AVENIR



Projet ouvert
à contribution



Sommaire

1 Des objectifs et des principes, à la base de notre action.....	7
2 Un constat lucide sur la situation actuelle.....	9
3 Les changements politiques à opérer à différentes échelles, des propositions pour 2013, et les années suivantes.....	12
3.1. Sur le plan mondial.....	12
3.2. Au niveau européen.....	15
3.3. A l'échelle nationale.....	16
Traduction sous forme de mesures à mettre en oeuvre.....	24
International.....	24
1a. Reconstruire l'Accord sur l'agriculture de l'OMC sur le droit inaliénable des peuples à la souveraineté alimentaire	24
1b. Mettre en place une protection efficace à l'importation aux échelles continentales.	24
Europe.....	25
2a. Renforcement du verdissement du "1er pilier"	25
2b. Rétablir une protection efficace sur les importations d'oléagineux et aliments du bétail.....	25
2c. Mettre en place un plan communautaire assorti d'un plan national Herbes-Protéines	25
3a. Interdiction de toute culture OGM et apparenté sur le sol européen (hors recherche et production médicale confinée).	26
3b. Etiqueter les viandes issues d'animaux nourris avec des OGM quelque soit le pourcentage incorporé dans leur alimentation.....	26
4a. Redistribution des aides plus équitable, plafonnées à 100 000 € et bonifiées par actif.	26
4b. Réévaluation de l'aide aux petites fermes.....	26
4c. Favoriser les investissements créant du travail,.....	26
5a. Un niveau d'aide convergent pour les pays de l'UE à l'horizon 2020.....	26
5b. Abandon des références historiques à l'hectare d'ici 2019, inégalitaires.....	26
5c. Limitation contra-cyclique des aides directes dans un premier temps.	26
France.....	27
6. Nouvelle Loi Agricole se substituant à la LMAP.....	27
7. Aides (y compris celles des agences de l'eau) plafonnées selon liens à l'emploi, l'environnement, l'autonomie des systèmes, la qualité, l'élevage extensif, la diminution de l'élevage industriel.....	27

8a. Plans locaux incitant le remplacement d'un départ par l'installation d'un nouvel agriculteur.....	28
8b. Prêts sans intérêt pour les projets créateurs d'emplois, refonte des critères de bonification des prêts à l'installation sur des critères de durabilité.....	28
8c. Garantie du non démantèlement de sièges d'exploitations viable.....	28
8d. Réforme radicale de la composition et du fonctionnement des CDOA, pour donner la priorité à la qualité environnementale et à la création d'emplois.	28
9a. Création de schémas de cohérence agricole et alimentaire régionaux organisant l'interrelation des zones urbaines et de l'agriculture locale avec déclinaison dans les SCOT.....	28
9b. Soutien des DDT à l'organisation des circuits courts. Reconnaissance des organisations de producteurs regroupés sur des critères qualité (AB notamment) ou de circuit de commercialisation..	28
10a. Incitation des collectivités à atteindre 20 % de leur surface agricole en AB, par actions sur le foncier.....	28
10b. Incitation à l'usage d'aliments AB dans la restauration scolaire.....	29
11a. Taxe sur les nitrates et plan à la source contre les algues vertes.....	29
11b. Redevances fortes sur les pesticides et sur l'irrigation.....	29
12a. TVA favorable aux produits écologiques et défavorable aux polluants.....	29
12b. TVA réduite sur les produits alimentaires bio.....	29
13a. Orienter massivement (moyens financiers et humains) la recherche agronomique, l'enseignement et le développement vers l'agro-écologie en termes d'organisation et de contenu.....	29
13b. Une recherche participative valorisant les savoirs paysans.....	29
14. Un plan national protéines (voir partie européenne).....	29
15. Des mesures pour juguler la captation de la plus-value par les distributeurs / transformateurs sur la base d'un bilan de la situation actuelle.....	30
16a. Soutien à la production d'agro-matériaux (chanvre, pailles...) et aux bio ressources de seconde et troisième génération pour la chimie sans concurrencer les besoins agronomiques et alimentaires.....	30
16b. Abrogation des aides aux agro-carburants de 1ère génération	30
16c. Arrêt de l'importation d'agro-carburants.....	30
16d. Abrogation de la loi COV, valorisation et droit d'échanges des semences paysannes, conservation d'un COV « opensource »	30
16e. Ouverture du catalogue aux variétés de populations sélectionnées et multipliées en pollinisation libre et/ou en sélection massale, dont les caractères sont issus de combinaisons variables de plusieurs génotypes ou de plusieurs groupes de génotypes.....	30
16f. Interdiction de toute forme de brevet sur la reproduction en milieu ouvert de plantes, de parties, de gènes ou de caractères de plantes.....	30

16g. Rémunérer la recherche d'intérêt public et appliquer les obligations internationales de « partage équitable des avantages » et de préservation de la biodiversité	30
17. Taxe sur l'urbanisation et la cession de terres agricoles rendues constructibles, à hauteur de 50 % de la plus-value réalisée sur la valeur foncière	30
18. Couverture de l'ensemble des territoires ruraux par des SCOT.	30
19. soutien aux petites unités de transformation.....	31
20. Moratoire sur la création de nouvelles grandes surfaces et des incitations fiscales et financières au retour du commerce de proximité.....	31
21.Sortir du statut coopératif toutes les unions ou filiales et toutes les coopératives dont les interventions capitalistiques ne sont pas très directement liés à l'objet premier d'écouler la production des agriculteurs adhérents.	31
22. Montant minimal des pensions de retraites pour assurer un revenu suffisant.	31
23. Limiter fortement la superficie de la parcelle dite de subsistance.	31

LIVRE VERT DES ECOLOGISTES SUR L'AGRICULTURE :
NOTRE PACTE POUR UNE AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE

Notre agriculture est dans une impasse, c'est une banalité de le dire. La plupart des agriculteurs hélas le vivent tous les jours, et, pour un grand nombre d'entre eux, sombrent dans le désespoir. Même s'il est utile de rappeler la situation actuelle, et les causes de cette impasse, ainsi que ses responsables et ses profiteurs, il est surtout nécessaire et urgent d'en sortir. Ensemble, et non les uns contre les autres. Avec les efforts de tous, mais dans une autre direction bien sûr. Il s'agit donc ici de proposer cette autre direction, de montrer que l'écologie, loin d'être l'ennemi « punitif » que caricaturent trop de responsables agricoles, est au contraire sinon toute la solution, en tous cas le chemin, et ne se borne pas à un maquillage vert. Le chemin que nous proposons est un chemin d'expériences et d'espoir avec des enjeux et des perspectives claires pour les agriculteurs, mais aussi pour nos territoires, pour l'agro-alimentaire, pour l'activité et l'emploi, pour la nature enfin, que nous avons bien abîmée depuis 60 ans d'agriculture industrielle... et dont nous avons besoin pour vivre !

Les solutions que proposent la majorité des représentants actuels de l'agriculture sont des leurres. Ce qui nous a menés dans l'impasse actuelle ne peut plus durer : la fuite en avant vers toujours plus. Il faut au contraire renverser nos priorités, mettre en avant le bien-être de tous et la coopération plutôt que la compétition et la lutte. Il ne s'agit pas d'abord de gagner ou produire plus, mais de *vivre plus et mieux*. Retrouver la fierté de son métier, essentiel pour chacun et pour l'humanité, la fierté et la qualité de beaux produits, de territoires vivants et porteurs de projets. Que chaque pays ou région du monde puisse nourrir sa population, que les animaux ne soient plus élevés dans la souffrance, que les espèces soient préservées.

Plutôt qu'un rêve, il s'agit d'un choix collectif qui demande un changement fort de politique agricole et agro-alimentaire. Un choix que nous vous proposons de faire avec nous, et qui ne se réalisera pas sans le concours de tous. Les changements nécessaires sont en effet nombreux et complexes. Il faut changer les règles du jeu du commerce international pour arrêter d'exporter n'importe quoi. Il faut permettre aux peuples de se nourrir, mais aussi arrêter d'importer la misère avec les agro-carburants ou le soja OGM. Il faut renouveler profondément la Politique Agricole Commune, dont une partie des objectifs reste valable mais a été dévoyée au fil du temps. Globalement il faut redéfinir clairement ses objectifs. Il faut aussi changer la politique agricole française, mettre fin à la cogestion malsaine qui profite à quelques-uns au détriment de la plupart, réinstaller des agriculteurs au lieu d'agrandir les exploitations, changer les priorités de recherche et d'enseignement. Il faut enfin réconcilier la ville et la campagne, les agriculteurs et le milieu rural dans des territoires vivants.

Nous rappellerons d'abord les grands principes qui commandent à nos yeux une agriculture écologiquement et socialement acceptable, pour les agriculteurs, mais aussi pour les consommateurs et les citoyens. Il ne s'agit pas seulement de l'agriculture

française considérée comme un isolat, mais bien de grandes options pour l'agriculture mondiale.

Il nous faut dans un second temps faire un constat des maux auxquels nous voulons remédier, avec une ambition de réforme radicale de l'agriculture, de ses pratiques et de sa durabilité, et de son rapport aux non-agriculteurs, dans la perspective d'un nouveau pacte entre les agriculteurs et la société.

Ceci nous amène dans un troisième temps à décliner à différentes échelles les mesures qui doivent conduire à la transition écologique, pour toute l'agriculture et tous les agriculteurs européens puisque nous devons raisonner à cette échelle compte tenu de la PAC et de son importance dans les financements publics et des discussions en cours pour son renouvellement. Mais nous devons aussi prendre des options sur l'avenir à l'échelle nationale en termes de lois et règlements, ainsi qu'à des échelles territoriales plus locales où l'expérience nous montre que de nombreux changements sont possibles par des actions coordonnées et négociées par les intéressés, collectivités locales, agriculteurs et citoyens.

1 Des objectifs et des principes, à la base de notre action

Refonder le pacte entre agriculture et société consiste à **définir la manière dont la société s'inscrit dans son territoire et son environnement**. L'objectif est de passer d'un modèle agricole et alimentaire européen productiviste et industriel à un modèle productif, conçu avec les paysans par et pour les consommateurs européens et non plus vers l'exportation sur des marchés mondiaux artificiels et très perméables à la spéculation financière, destructeurs des économies paysannes des pays en développement. Il s'agit **d'utiliser les aides publiques de manière juste et équitable en favorisant les agricultures véritablement durables et en phase avec les attentes de la société**. Il s'agit de **changer de paradigme en renonçant au leitmotiv stérilisateur de la compétitivité** en volume et en coûts de production, par rapport à laquelle nous n'avons aucune chance comparés à d'autres grands pays producteurs et exportateurs, et de **faire de la France un modèle européen et mondial d'agriculture durable et diversifiée dans des territoires vivants**.

Cette réorientation de la politique agricole se fera avec une partie bientôt majoritaire du monde agricole qui ne se reconnaît plus dans les orientations défendues par ses représentants, en **tenant compte des aspirations actuelles de la société pour une alimentation de qualité saine et diversifiée, des enjeux du changement climatique, de la nécessaire protection des ressources naturelles et du respect de la culture et de la souveraineté alimentaire des différentes régions du monde**. **Rapprocher dès que possible la production de la consommation** en diversifiant l'agriculture et en déconcentrant les moyens de transformation et de distribution fait partie de nos objectifs.

Notre volonté d'agir pour la souveraineté alimentaire passe notamment par une augmentation de **l'autonomie européenne et nationale en termes de production de protéines végétales et par l'arrêt de l'encouragement de la substitution des productions vivrières locales des pays du Sud par nos productions ou par des cultures d'exportations** déconnectées des habitudes et besoins alimentaires locaux.

Nous souhaitons **faire avancer la prise en compte des enjeux environnementaux et de sécurité alimentaire dans les règles du commerce mondial**, en appuyant le principe de marchés agricoles protégés à l'échelle de grandes régions (Europe, Afrique sub-saharienne, Asie de l'Est, etc.).

Nous souhaitons substituer aux actuelles relations Nord Sud, essentiellement commerciales, des **relations plus équilibrées, respectueuses des modèles agricoles et sociétaux du Sud**, notamment basée sur une coopération privilégiant une agriculture paysanne écologiquement intensive, constituant la voie de développement la plus durable pour ces agricultures.

En synergie avec d'autres moyens d'actions territoriaux, ce projet **privilégie une vie rurale active et respectueuse du vivant**. Les politiques publiques doivent être totalement réorientées dans ce sens et **dès que possible reposer sur une subsidiarité, encadrée pour garantir un socle commun environnemental et social et limiter les inégalités**. Cela passe évidemment, en premier lieu, par la garantie aux travailleurs de l'agriculture, exploitants, conjoints et aides familiaux comme salariés d'un revenu décent et stable.

Ainsi notre horizon est-il le suivant : respecter le droit à la souveraineté alimentaire de chaque région du monde, élaborer une politique agricole juste et subsidiaire, proposer au consommateur une alimentation saine, redonner sens au métier d'agriculteur et lui permettre de vivre de son revenu, protéger les ressources naturelles et revivifier les territoires ruraux.

Le nouveau projet doit bien évidemment permettre de sortir de la surenchère énergétique et chimique, mais également privilégier la création d'emplois, de valeur ajoutée, de diversité, et d'emplois dans un contexte européen de chômage et de précarité.

L'horizon visé à long terme est une agriculture qui produit selon des processus écologiques, sur tout le territoire, issue :

- de techniques inspirées de l'agriculture biologique, permettant de réduire drastiquement engrais et pesticides ;
- de l'élevage non industriel, herbager et associé à la polyculture ou au pastoralisme, respectant le bien-être animal ;
- des systèmes de polyculture, associés si possible à de l'élevage.

D'ici à la fin de la mandature présidentielle, nous pensons qu'il faut entraîner une grande majorité des agriculteurs français à s'engager dans de telles démarches.

Ces démarches permettront de redéfinir une agriculture qui coopère avec la nature au lieu de l'exploiter, et qui considère l'environnement biologique et humain comme un « facteur de production » à part entière et non comme une contrainte extérieure.

Il convient de mener une **politique de biodiversité active, et de réconciliation des pratiques agricoles avec la production d'eau de qualité** écartant les biotechnologies diverses (OGM, plantes mutées, nanotechnologies, clonage animal et sous-produits viande,...) et contribuant au maintien ou à la restauration d'un environnement sain. Pour ce faire, il est nécessaire d'utiliser des critères de sélection et de production de semences fondés sur l'adaptation aux écosystèmes locaux et la durabilité, de soutenir les semences paysannes ainsi que l'élevage herbager s'appuyant sur des races diversifiées issues d'une refonte des schémas de sélection et d'un soutien aux actions

menées en faveur des races locales...

De même le gouvernement doit favoriser une alimentation plus saine, diversifiée, locale, de saison, en rétablissant la part de végétal nécessaire à un bon équilibre nutritionnel, où viandes et produits laitiers seraient sélectionnés de productions de qualité respectant le bien-être animal. Il faut s'engager fortement pour la diversité et la singularité culturelle des produits alimentaires, contre l'uniformisation, par le soutien aux petites unités de production et de transformation génératrices d'emplois.

Une politique volontariste pour le bien-être des animaux doit être conduite, avec une stratégie de soutien aux démarches volontaires de bien-être animal supérieur aux normes minimales, des aides aux éleveurs et si besoin aux transformateurs, une différenciation des produits, une recherche pour le bien-être animal en partenariat avec l'agriculture biologique, et un enseignement renouvelé. La litière végétale devra remplacer progressivement le système dit sur caillebotis, elle favorisera le bien être, améliorera la qualité des déjections et facilitera l'utilisation des effluents d'élevage pour un meilleur équilibre des sols.

Ce projet passe par une **politique nationale volontariste**, ainsi que par **la défense d'une PAC forte et profondément renouvelée** en termes d'objectifs et d'outils, défendant l'emploi, la diversité, l'environnement et le bien-être animal. Nous plaignons également pour une politique internationale protégeant les agricultures du monde.

2 Un constat lucide sur la situation actuelle

Les décideurs actuels de l'agriculture française (Etat et syndicat majoritaire, qui « cogèrent » la politique agricole en France depuis plusieurs décennies) persistent à poursuivre et même à amplifier un projet qui, fondé après-guerre, a pu avoir une certaine cohérence à ses débuts mais est dépassé historiquement depuis au moins 30 ans.

Ce modèle a généré une artificialisation des milieux par l'utilisation de produits chimiques de synthèse, de semences standards, de races animales productives et standardisées élevées hors sol. Il a généré la dégradation des ressources en eau souterraine et de surface, une consommation croissante d'énergie directe et indirecte, la concentration des moyens de production (mécanisation exacerbée, agrandissement, endettement, diminution du nombre d'emplois agricoles...). Ce modèle contribue à la chute accélérée de la biodiversité, tue les sols en les tassant, en les cassant, en les aspergeant de pesticides et en arrachant les arbres et les haies. Ce système accélère les risques d'inondation, l'érosion (mettant directement en péril le support de production), les coulées de boues, alors même que le changement climatique en cours va entraîner une fréquence accrue des événements climatiques extrêmes. Enfin sur le plan social, ce système fait disparaître les agriculteurs et contribue à la désertification des campagnes. En dix ans, de 2000 à 2010, l'agriculture a perdu 26 % de ses fermes, le nombre de ses emplois est passé sous le million, 50 % de ses actifs ont plus de 50 ans, leurs revenus subissant les à-coups incontrôlables de la dérégulation des marchés, les poussant généralement à la baisse (céréaliers mis à part).

A qui profite ce modèle délétère ? Avant tout aux géants de l'agrochimie et de l'agroalimentaire, *et seulement en apparence au consommateur* dans la mesure où les

marges sont essentiellement captées par l'aval. Il est par contre très coûteux pour le contribuable en termes d'aides publiques agricoles (10 milliards d'euros par an en termes d'aides de la PAC, sans compter la part apportée par le budget de l'Etat ; le budget de la PAC représente plus de 150 € par an et par Français). Par ailleurs ce modèle engendre d'importants coûts de réparation dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Les pesticides sont incriminés pour leur rôle de perturbateurs endocriniens, ont des effets reconnus en termes de cancers, de dégénérescence nerveuse, de malformation à la naissance, de baisse de la fertilité... Ces problèmes de santé coûtent des milliards à la société, sans compter la perte de bien-être. Sur le plan de la dégradation des ressources, le Commissariat Général au Développement Durable a montré dans un rapport récent que les seuls coûts liés aux impacts de ce système en termes de traitements sur l'eau potable représentent pour le consommateur d'eau français 1,5 milliards d'euros chaque année. Et c'est sans évoquer la perspective possible à moyen ou long terme de ne plus disposer d'eau à capter du fait d'une dégradation généralisée, ni sans compter les impacts économiques des marées vertes qui envahissent le littoral.

Ce système est également totalement dépendant de l'énergie fossile. Il consomme beaucoup plus d'énergie pour produire les aliments que ce que ces aliments nous apportent à l'ingestion : ainsi au lieu de capter l'énergie solaire pour la transformer en aliments et autres produits agricoles en tant que système producteur d'énergie comme cela avait toujours été le cas, le système actuel est un consommateur net d'énergie. Cela n'est bien évidemment pas durable : les agriculteurs n'ont aucune autonomie et vont subir de plein fouet la montée des cours du pétrole (coût des carburants et des engrais notamment). De plus ce système est fortement contributeur au changement climatique puisqu'il émet environ 20% des gaz à effet de serre.

Ce peu d'autonomie est également vécu par rapport à l'approvisionnement en semences, sélectionnées avant tout sur des critères de rendement, et soumises au carcan d'un catalogue profitant avant tout aux producteurs de semences, interdisant aux agriculteurs de s'échanger les semences issues de leurs champs et les obligeant, avec la loi récente sur les certifications d'obtention végétales, à contribuer financièrement dans tous les cas de figure. Semences sélectionnées dans des conditions telles qu'il faut bien souvent, pour atteindre les rendements promis, les inonder d'engrais et de pesticides.

En poursuivant une spécialisation, une concentration et une industrialisation à outrance de la production, ce modèle agricole a oublié le bon sens agronomique qui repose notamment sur des rotations longues incluant des légumineuses (aujourd'hui presque disparues de la production et importées sous forme de soja pour le bétail, alors que nous avons à disposition tout l'azote gratuit de l'air que ces légumineuses pourraient transférer dans le sol !), et sur la complémentarité entre élevage et production végétale. Aujourd'hui l'élevage hors-sol se résume bien souvent à de gigantesques « usines à viande » produisant de la souffrance animale et humaine (santé mentale et physique des travailleurs, nombre croissant de maladies professionnelles graves,...) et des rejets très polluants, sans compter l'usage en médicaments que cela implique (notamment

antibiotiques), et les risques viraux associés (la grippe aviaire et la grippe porcine proviennent de ce type d'« usines à virus »). Ce type d'élevages écrase un élevage respectueux de l'animal et de l'environnement, trop peu soutenu par la PAC, alors que les grandes cultures ramassent la mise, et encouragent la production d'une viande de mauvaise qualité, vendue à bas prix, productrice de gaz à effets de serre sans pour autant stocker de carbone via des pâtures.

Ce vaste système agro-alimentaire industriel engendre en outre un énorme gaspillage puisqu'on estime à 40% les denrées jetées, entre le champ du producteur et l'assiette du consommateur. Ce gâchis est insupportable à l'heure où un milliard d'individus souffre de la faim sur terre, y compris dans les pays « riches ». Par ailleurs ce système agro-industriel contribue à affamer les pays du Sud en envahissant leurs marchés de surplus subventionnés et produits dans des conditions de productivité par rapport auxquels les paysans locaux n'ont aucune chance d'être concurrentiels.

Parallèlement à l'exode rural et au gonflement des bidonvilles cela engendre, 200 millions d'hectares ont été accaparés dans le monde entre 2000 et 2011 surtout en Afrique, par des Etats et des sociétés dans le but, notamment, de produire des agro-carburants (pour la moitié des terres acquises) ou des marchés de compensation via les crédits carbone. Et le rythme de ces investissements transnationaux s'accélère depuis 2005.

En France, alors que les zones proches des villes sont victimes de mitage, d'artificialisation désordonnée et de perte de terres agricoles, les zones plus éloignées vieillissent, les espaces et parfois le bâti tendent à déperir. L'équivalent d'un département en SAU disparaît tous les 7 ans et non plus tous les 10 ans : l'artificialisation des sols s'accélère alors que c'est, de l'avis général, un enjeu majeur.

Ce modèle a fait son temps. C'est une parenthèse de l'histoire et le poursuivre serait suicidaire. Les paysans l'ont bien compris, qui souffrent les premiers de l'impasse économique dans laquelle ils sont poussés, de troubles de santé, de la perte de sens de leur métier, comme en témoignent les 450 suicides en France dans la profession en 2012.

La renégociation en cours de la PAC ne permet absolument pas de résoudre ces problèmes environnementaux, sociaux et sanitaires, et de contribuer à un nouveau modèle agricole, autonome, durable, résilient face au changement climatique.

Pourtant une communauté internationale croissante de chercheurs, d'experts, d'institutionnels, de praticiens, décrète que ce modèle doit être changé en profondeur et de toute urgence pour faire face aux enjeux actuels. Est-il nécessaire de rappeler les conclusions de l'IAASTD¹, certaines conclusions de la FAO en 2007 et plus récemment les déclarations d'Olivier de Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies à la sécurité alimentaire, sur la nécessité pour assurer la sécurité alimentaire mondiale pour demain, de passer à l'agroécologie...

Face à cette situation intenable, l'objectif d'Europe Ecologie Les Verts est

¹ International Assessment of Agricultural Science Knowledge and Technology for Development ou évaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement.

d'accompagner l'ENSEMBLE de l'agriculture dans sa transition écologique, vers des systèmes autonomes, travaillant avec la nature et non en dépit de ou contre la nature, respectant le vivant, viables sur le plan économique et retrouvant sens. Il s'agit de viser, à terme une agroécologie généralisée dont à ce jour le modèle le plus abouti est l'agriculture biologique, à travers un nouveau pacte entre agriculture et société. Des expériences maintenant reconnues et des études témoignent de la faisabilité de ce changement et de sa nécessité pour nourrir le monde.

3 Les changements politiques à opérer à différentes échelles, des propositions pour 2013, et les années suivantes...

Que faire dans un contexte d'accords internationaux hésitants, d'une PAC en redéfinition, dont on attend des ambitions à la hauteur de la crise ?

3.1. Sur le plan mondial...

La situation de l'agriculture n'est pas bonne, alors qu'elle est censée nourrir 9 milliards d'hommes en 2050 contre 7 milliards aujourd'hui, mais aussi produire plus de matériaux biologiques pour l'industrie, l'énergie ou le bâtiment. Insécurité alimentaire, volatilité croissante des prix agricoles, exode rural massif qui continue, paysans du Sud principales victimes de la faim, écarts croissants entre la masse des paysans pauvres et les fermes très modernisées bénéficiaires des révolutions vertes ou tournées vers le marché international, achats massifs de terres par les pays riches dans les pays pauvres au détriment des populations qui y vivent.. L'agriculture a fait l'objet d'un abandon global des classes dirigeantes dans le monde entier depuis le grand mouvement de libéralisation et de mondialisation des années 80, dirigeants persuadés que les règles du seul marché et la spécialisation sur le marché mondial devaient tenir lieu de politique agricole. Cette politique, encore souvent réaffirmée dans les instances internationales et traduite en actes à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis les accords de Marrakech de 1994 a totalement échoué, au point de faire souhaiter à beaucoup que les produits agricoles sortent de l'OMC.

Dans le même temps, les agronomes sont tous d'accord : la terre a les capacités de nourrir les 9 milliards d'habitants prévus sur Terre en 2050 si on ne dégrade pas plus le potentiel de production. Il faut réinvestir massivement dans l'agriculture, mais les gains de production disponibles ne sont pas chez nous où les rendements sont déjà très élevés avec des engrais et traitements beaucoup trop abondants, mais dans les pays du Sud, sans dégrader plus l'environnement si on modernise les pratiques agricoles et qu'on investit dans l'agro-écologie, au contraire des « révolutions vertes » qui détruisent les sociétés rurales.

Cela n'implique pas une agriculture plus consommatrice de chimie, au contraire, car celle-ci, en détruisant la biodiversité et les ressources naturelles, scie la branche sur laquelle elle est assise ! C'est d'une agro-écologie dont le monde a besoin, d'une agriculture à rapprocher de l'élevage extensif à l'herbe, de l'agriculture biologique et de l'agriculture dite « durable ». Les agricultures paysannes intensivement écologiques² devront nourrir et employer demain une grande part de l'humanité et entretenir la plus grande partie de la planète. Viser l'autosuffisance alimentaire du

monde avec une agriculture écologique implique néanmoins déjà de diminuer la part de viande dans nos régimes, en lui substituant en partie des protéines végétales, beaucoup moins « coûteuses » à produire sur le plan environnemental.

Mais des mesures techniques ne suffisent pas. Ce nouvel effort de développement ne réussira que dans le cadre de règles d'échanges internationaux profondément renouvelées.

La crise alimentaire mondiale est en effet à la fois le produit de la gestion spéculative des marchés, mais aussi de la ruine de l'agriculture des pays pauvres, aggravée par le développement d'une agriculture industrielle dans certains pays dits émergents (Brésil...). Face à cela, il faut sortir l'agriculture de la logique libérale de l'Organisation Mondiale du Commerce comme de l'Union Européenne, proposer l'autonomie et l'autosuffisance à l'échelle continentale, au nord comme au sud, protéger les pays ruinés contre les importations à bas prix et les aider à relancer massivement leur agriculture et l'emploi agricole en y investissant fortement, au lieu d'y exporter nos surplus. **Notre agriculture développée ne doit pas nourrir le monde, chaque grande région du monde doit et peut tendre vers la souveraineté alimentaire.**

Si la France ne saurait bien sûr décider de la politique agricole dans le monde, elle peut par contre soutenir fermement la réforme des règles d'échange internationales à partir des deux principes de souveraineté alimentaire, et de respect de l'environnement et du social. Elle peut aussi rapidement mettre ces principes en pratique dans ses relations bilatérales, notamment avec les pays d'Afrique.

Notre volonté de respecter la souveraineté alimentaire passera notamment par une augmentation de l'autonomie européenne et nationale en termes de production de protéines végétales et par l'arrêt de l'encouragement de la substitution des productions vivrières locales des pays du Sud par nos productions ou par des cultures d'exportations déconnectées des habitudes et besoins alimentaires locaux. Nous souhaitons substituer aux actuelles relations Nord Sud, essentiellement commerciales, des relations plus équilibrées, respectueuses des modèles agricoles et sociétaux du Sud, notamment basée sur une coopération privilégiant une agriculture paysanne écologiquement intensive. Exportons de la coopération au lieu de tonnes de produits inadaptés aux besoins locaux !

Le respect de l'environnement et du social passe à la fois par l'harmonisation des règles européennes par le haut au lieu de multiplier les distorsions de concurrence au détriment de travailleurs, mais aussi par la réinstauration de droits à l'importation en Europe basés sur les insuffisances sociales et environnementales constatées dans les pays producteurs, pour ne pas être inondés de produits à bas coût et limiter la concurrence à celle de produits de qualité.

Il est d'autant plus nécessaire de réglementer les échanges internationaux que se développent actuellement des marchés bilatéraux ou multilatéraux qui vont à l'inverse

A ne pas confondre avec l'Agriculture Écologiquement Intensive (AEI) qui semble en France se déployer sur un modèle essentiellement industriel et semble-t-il au détriment d'agricultures écologiques paysannes

des principes énoncés, comme l'indique cet encadré à propos de l'accord qui vient d'être signé entre l'Europe et le Maroc.

Accord agricole UE-Maroc : un coup de fouet aux relations Euromed ou une menace pour l'agriculture familiale ?

José Bové, membre des Verts et rapporteur de l'accord agricole UE-Maroc pour la commission parlementaire du commerce international, s'est positionné clairement contre l'accord qui a été voté. (Cristiana Muscardini, italienne et membre du Parti populaire européen, n'a en revanche que des arguments favorables). Les deux autres commissions parlementaires consultées sur la question se sont également montrées divisées : la commission de l'agriculture et du développement rural est pour le texte, alors que la commission des pêches s'y est opposée. Le Parlement s'est malheureusement prononcé pour ce nouvel accord de libéralisation qui aura des répercussions désastreuses pour l'agriculture familiale. Des petites exploitations qui représentent 20 % de la population active au Maroc, comme dans les pays du sud de l'Union européenne, en particulier en Espagne et en France. Cet accord agricole va réduire durablement la capacité du Maroc à renforcer son autonomie alimentaire. Il place les consommateurs dans une situation périlleuse, face à la spéculation de produits agricoles sur les marchés mondiaux.

A qui va profiter cet accord ?

Contrairement à la volonté de venir en aide aux agriculteurs marocains, l'accord augmentera les exportations de l'UE de 50 % et celles du Maroc de 15 %. Ce sont les entreprises européennes qui exportent des céréales ou de la poudre de lait qui attendent la signature de cet accord. Les multinationales de l'agro-alimentaire seront également bénéficiaires. Du côté marocain, quelques sociétés qui produisent des fruits et légumes pour l'export verront leurs ventes augmenter. Les bénéficiaires sont donc une poignée de grandes entreprises des deux côtés de la Méditerranée, aux dépens de l'agriculture familiale. Un rejet de cet accord aurait permis d'ouvrir de nouvelles négociations avec le Maroc, sur de nouvelles bases. Plus globalement, cela aurait été un signe fort en direction de la Commission pour qu'elle change de méthode, en introduisant notamment la participation du Parlement européen en amont dans les discussions. La Commission doit produire des études d'impact concrètes et sérieuses sur les conséquences économiques, sociales, environnementales et budgétaires des accords qu'elle négocie. Nous ne pouvons plus accepter que le Parlement n'ait à se prononcer que par oui ou par non. Les discussions de l'accord avec le MERCOSUR nous donneront rapidement l'occasion de voir si ce message est passé.

Le prochain accord bilatéral sur lequel le Parlement doit se mobiliser est celui en phase finale de négociation avec l'Inde où l'UE veut ouvrir le marché des produits laitiers alors que ses propres droits de douane sont très supérieurs et que la survie de 70 millions de petits éleveurs ayant en moyenne deux vaches ou bufflonnes est en jeu.

3.2. Au niveau européen...

Nous défendons une Politique Agricole Commune (PAC) écologique et cohérente avec les enjeux climatiques, favorisant l'emploi et la production de biens communs, via une redistribution des aides plus équitable, plafonnées par actif et en renforçant les mesures vertes du "1er pilier". Si la PAC ne prend pas ce virage attendu, alors nous la considérerons comme illégitime politiquement.

Nous vivons aujourd'hui une PAC injuste qui n'a plus de légitimité pour la société, et pas d'objectifs cohérents actuels. Il faut absolument maintenir une PAC ambitieuse au niveau européen, contrairement au discours des libéraux anglo-saxons ou scandinaves, parce que l'agriculture n'est pas qu'une activité économique, mais fait partie intégrante de la culture européenne pour la variété et la qualité des produits, pour les paysages, pour l'aménagement et l'occupation harmonieuse de nos territoires. Mais il faut absolument la relégitimer en lui assignant de nouveaux objectifs clairs à long terme (revenu des producteurs, emploi, biodiversité, préservation de l'environnement, qualité des produits et santé/alimentation..) et asseoir les mesures en conséquence.

Nous défendons une réévaluation de l'aide aux petites fermes ainsi qu'un niveau d'aide convergent pour les pays de l'Union Européenne (UE) à l'horizon 2020.

La France doit renoncer à l'utilisation de références historiques à l'hectare, inégalitaires, et s'efforcer de faire adopter par l'UE des aides "contra-cycliques", réduites lorsque les prix sont élevés et relevées quand ils sont bas. Elle doit également renoncer à autoriser la culture de tout OGM et apparenté sur le sol européen (hors recherche médicale confinée).

Il s'agit de défendre au niveau européen six principes directeurs dans les négociations de la PAC en cours :

- ⤴ Une rémunération minimale du travail agricole pour les agriculteurs qui rentrent dans les règles de l'écoconditionnalité, équivalente à ce que l'on peut attendre dans d'autres secteurs d'activité (le SMIC, en France, par exemple).
- ⤴ Une régulation des marchés par une gestion de l'offre (quotas de production...) et de la demande (nécessité d'une protection aux frontières, politique alimentaire) et de l'équilibre offre-demande (stockage, gestion de crises...) ce qui implique aussi une action forte sur les mécanismes financiers spéculatifs sur les matières premières agricoles mis en œuvre par des acteurs financiers sans rapport avec l'activité agricole autres que les profits immédiats. Plus qu'un fonds spécifique de régulation des crises qui en accepte donc la survenue régulière, c'est par la régulation des volumes et des prix, l'instauration de mesures contra-cycliques, la limitation du soutien à l'exportation des produits agro-alimentaires et transformés, qu'on assurera un revenu décent et stable aux

producteurs avec des perspectives à moyen terme au lieu des incertitudes quotidiennes actuelles.

- ⤴ La mise en place prioritaire de barrières aux frontières de l'UE, pour les protéagineux, source de tension sur les terres dans certains pays exportateurs, contenant souvent des OGM, et concurrençant l'utilisation plus importante de légumineuses cultivées et de prairies naturelles dans l'alimentation animale.
- ⤴ Une réglementation sur le statut des salariés agricoles permanents et des salariés agricoles saisonniers migrants et non migrants pour réprimer la surexploitation de ces travailleurs et les distorsions de concurrence.
- ⤴ La mise en place d'une nouvelle répartition des aides entre paysans et pays au sein de l'UE, et des critères environnementaux et sociaux forts pour accéder aux aides. Ceci conduit bien évidemment à la disparition des rentes acquises autour des DPU, depuis la réforme de 2003, et à une redistribution autre de ces fonds pour à la fois accélérer la transition écologique de l'ensemble européen, favoriser l'emploi, la vie des territoires et revenir à une autosuffisance alimentaire de l'Europe à 27.
- ⤴ L'affirmation de règles européennes de refus des produits alimentaires issus de manipulations génétiques, la non-brevetabilité du vivant, le respect de l'accord de Nagoya sur la propriété intellectuelle des populations locales quant à l'usage des espèces vivantes.
- ⤴ Des rapports marchands équilibrés avec les pays du sud, en relation avec les règles internationales examinées ci-avant, et ceci particulièrement pour la fixation des contingents d'importation et des règles en vigueur pour les pays ACP.

Bien entendu ces principes généraux de réforme doivent s'accompagner des mesures correspondantes pour orienter les investissements, la recherche et les méthodes à partir des mêmes objectifs (2^e pilier : mesures structurelles).

3.3. A l'échelle nationale...

Il nous faut rendre l'agriculture et les agriculteurs plus autonomes, et reconsidérer les finalités des exploitations à la lumière des principes énoncés précédemment (1^{ère} partie du texte), tout en tenant compte de notre participation à la PAC et il faut, avant tout, cesser de vendre le modèle actuel avec des arguments fallacieux de compétitivité (illusoire) et de vocation nourricière (fausse, comme l'indique l'encadré ci-après).

Les discours officiels vantent à l'excès l'agriculture française qui serait « la première de l'UE27, le deuxième exportateur mondial de produits alimentaires et aurait vocation à nourrir le monde ».

Examinons les échanges alimentaires (les produits non alimentaires pèsent très peu dans les échanges agricoles). Selon la FAO, sur la période 2000-09, la France n'a été que 7^{ème} en moyenne pour l'excédent des échanges alimentaires, poissons exclus, après le Brésil, les USA, l'Argentine, les Pays-Bas, l'Australie et le Canada. Selon Eurostat, les ¾ des échanges alimentaires de la France se sont faits au sein de l'UE27 en moyenne de 2000 à 2010.

En dehors des échanges strictement européens, de 2000 à 2010 l'excédent de la France s'est fait à 97% sur les pays développés et est imputable en totalité aux boissons, essentiellement des vins et spiritueux, qui ne sont pas des produits alimentaires de base. Vis-à-vis des PED, si on exclut les boissons, la France a un déficit structurel de 1 milliard d'euros. **Au lieu de penser les nourrir, cessons d'être nourris par eux !**

En moyenne de 2000 à 2010, les principaux autres excédents de la France ont porté sur les céréales aux 2/3 intra-UE27 et aux 2/3 destinées aux aliments du bétail, puis sur les produits laitiers (deux fois moins d'excédent que les céréales et toujours majoritairement vers l'Europe), puis les animaux vifs (deux fois moins que le lait et quasiment seulement sur le marché européen) et le sucre (idem). Les principales importations de la France portent sur les fruits et légumes (majoritairement depuis l'Europe), les poissons (idem), les boissons tropicales (café-cacao-thé). La France importe hors de l'Europe plus qu'elle n'exporte pour les aliments du bétail, les oléagineux et les huiles.

Le déficit alimentaire de l'UE, y compris de la France, vis-à-vis des PED aurait été bien supérieur si les exportations n'avaient bénéficié de fortes subventions, y compris les aides internes, désormais "cachées" dans les DPU (droits à paiement unique), allant aux aliments du bétail. En se limitant aux subventions spécifiques par produit, les céréales exportées ont reçu 61 € de subvention par tonne en 2006 tandis que, en moyenne de 2006 à 2008, les viandes exportées ont reçu, par tonne d'équivalent-carcasse, 285 € pour la viande porcine, 288 € pour la volaille et les œufs et 1026 € pour la viande bovine, les produits laitiers exportés ayant reçu 109 € par tonne d'équivalent-lait.

En outre les 3,3 milliards d'€ d'exportations de produits animaux de l'UE15 vers l'UE12 ont bénéficié en moyenne de 2006 à 2008 de 563 millions d'€ de subventions spécifiques. Ce dumping interne à l'UE27 continuera tant que subsisteront de grandes différences dans les niveaux d'aides directes agricoles entre les anciens et nouveaux Etats-membres.

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP), que nous jugeons désastreuse, doit être abrogée et une loi d'orientation agricole dite actuellement Loi d'Avenir doit être préparée et adoptée par le Parlement en 2013.

C'est cette loi qui définira les moyens à mettre en œuvre pour assurer la transmission des fermes existantes, installer de nouveaux paysans sur tous les territoires et accompagner les changements de modes de production. Le principe général doit être un abandon de la cogestion exclusive Etat/organisations syndicales majoritaires, remplacée par une reconnaissance systématique du pluralisme syndical, décliné à tous les échelons de la décision publique concernant l'agriculture ; il est de plus nécessaire d'élargir la composition de nombreuses instances agricoles à la participation active des instances de la société civile, associations, collectivités territoriales.

Cette loi doit réformer en profondeur les chambres d'agricultures, devenues obsolètes, contrôlées par certains lobbys agricoles. La refondation de la démocratie agricole est un de nos objectifs, qui conditionne complètement une réforme durable de l'agriculture.

L'accès au métier de paysan suppose dans un premier temps de reconnaître de pleins droits tous les acteurs de la production dès lors qu'ils en tirent une partie de leur revenu, mais aussi d'ouvrir les aides à l'installation en faisant sauter les verrous des surfaces minimales et d'âge maximum pour l'accès aux soutiens publics avec un plafonnement réel de l'ensemble des aides accordées.

L'installation agricole doit devenir une priorité nationale affirmée, objectif auquel doit concourir non seulement la politique agricole, mais aussi la politique de l'aménagement du territoire et de l'espace, de l'emploi, et du foncier.

L'accès au foncier implique une refondation du partage et du portage des terres. Le droit d'usage doit prévaloir sur le droit de propriété³. Le débat national permettra de déterminer s'il faut réformer, refonder ou tout simplement supprimer les SAFER en créant des outils plus adaptés aux attentes sociétales modernes⁴. Une rénovation de l'ensemble des outils d'intervention sur les structures permettra de privilégier systématiquement l'installation par rapport à l'agrandissement, en interdisant la

³Pour une gestion durable de l'espace agricole et afin de débloquent l'installation, nous favoriserons différentes formes d'appropriations collectives et progressives du foncier pour un usage agricole sans propriété, avec les Collectivités locales et les offices fonciers, assorties d'une gestion tripartite (collectivité, fermiers/profession, associations de consommateurs/environnementales), avec les Groupements citoyens (Terres de liens, GFA...), avec les cédants retraités et propriétaires privés. Le bail de carrière sera facilité avec la création d'un fond de garantie des fermages.

⁴Une autre perspective pourrait être d'intégrer les SAFER dans un régime unifié de gestion du foncier dont elles seraient la partie agricole et les EPFL la partie urbaine avec une capacité de stockage à long terme (produit d'une taxe sur les plus-values) afin d'atteindre des objectifs d'installation élevés à établir, de non retour des terres bio en conventionnel, de gestion environnementale (qu'elles ont déjà sur le papier). Il faudrait également renforcer la capacité de révision de prix, remanier le conseil d'administration, ainsi que le comité technique.

disparition de sièges d'exploitation mis aux normes avec l'aide de financements publics. Les modalités de mise en place d'un fonds de garantie du fermage doivent être étudiées. Il devrait clarifier la séparation de l'outil de travail du logement et mutualiser les innovations des collectivités territoriales et des associations pour le logement des nouveaux installés ou des paysans retraités. De plus il précisera les règles de l'agrandissement des exploitations existantes qui ne devraient prendre en compte que des critères de pérennisation des fermes existantes.

Les règles de la contractualisation et de la coopération doivent être revues, qui défavorisent actuellement l'agriculture paysanne équilibrée, poussent à la spécialisation et à la concentration. Tout en respectant les économies d'échelle, les contrats relatifs aux produits doivent incorporer les externalités positives ou négatives de leurs productions si ces externalités ne sont pas gérées par des aides ou des taxes. La fiction de la coopération agricole unique comme du syndicat agricole unique doit cesser, et si la coopération doit être encouragée lorsqu'elle fait vraiment partie de l'économie sociale et solidaire, les groupes coopératifs multinationaux doivent cesser d'être encouragés par des avantages indus, alors qu'ils se sont totalement éloignés dans leur gestion et leur politique des principes de la coopération⁵.

Ce débat sur l'installation et la gouvernance des structures d'exploitation doit être ouvert à tous les acteurs de la société : l'agriculture est l'affaire de tous, et conditionne la mise en œuvre réelle de la transition écologique de l'agriculture, et c'est à l'échelle locale que l'on devra organiser une concertation entre l'ensemble des acteurs agricoles et non agricoles.

Comme nous l'avons indiqué en préambule, celle-ci concerne l'ensemble de la production agricole. Cependant, une priorité affichée doit être le soutien des productions de proximité (les perspectives de localisation des activités agricoles ne doivent plus être régies par des logiques de soit disant avantages comparatifs, politiquement manipulés⁶) et de donner une priorité aux aides à l'agriculture paysanne et biologique afin que celle-ci couvre au terme du quinquennat 20% de la surface agricole utile (SAU) nationale, comme c'est le cas actuellement en Autriche.

Plus globalement, nous devons diminuer de 50% l'utilisation de pesticides d'ici la fin du quinquennat ; il est alors évident que les mesures actuellement mises en œuvre dans le plan de réduction des pesticides retenu dans le cadre des Lois Grenelle sont très insuffisantes. Il faut mettre en place des dispositifs beaucoup plus incitatifs qui

⁵Une possibilité à débattre serait que les paysans aient, comme les salariés, la possibilité de créer un collège syndical au sein des coopératives, pour que soit respecté le principe d'égalité. Par ailleurs toutes formes de distorsions de concurrence entre agriculteurs et systèmes de productions seraient supprimées et les primes de quantité, contraires au principe même des coopératives, seraient remises en cause.

⁶Ainsi en va-t-il des questions de normes de « bien-être » animal et de limitation des concentrations en élevage, jugées trop contraignantes par certains et défavorisant la France en termes de compétitivité.

concentrent une majorité des transferts publics sur une transformation des pratiques agricoles, en s'appuyant sur la reconnaissance de nouvelles qualifications à préciser dans cette nouvelle loi, sur l'agriculture intégrée, sur une taxe incitative sur les pesticides etc.

Le principe que nous retenons c'est que tout agriculteur bénéficiaire de subsides publics devrait s'engager dans cette transition écologique, avec des objectifs concrets à réaliser. Ceux qui ne s'y engageraient pas ne seraient pas exempts d'obligations, qu'elles relèvent du principe pollueur/payeur, ou de règlements concernant tant la santé publique que la gestion du patrimoine environnemental.

Au-delà des aspects socioéconomiques, les changements dans les exploitations nécessitent un effort accru et une reconversion assez large de l'accompagnement technique des agriculteurs, mais bien évidemment aussi de l'enseignement agricole et de la recherche agronomique. Nous proposons de consacrer à l'AB et à l'agro-écologie 20% des moyens de la recherche agronomique, en cohérence avec les objectifs de changements de pratiques proposés. Les recherches sur les biotechnologies appliquées à l'agriculture doivent être pour une bonne part remplacées par une recherche agronomique participative s'intéressant d'abord aux fonctionnements techniques privilégiant la pérennité des ressources naturelles et celle des agriculteurs. Ce changement d'orientation de la recherche agronomique permettra d'associer de manière active les acteurs intéressés par les résultats et le déroulement de ces recherches (agriculteurs et organisations) et de valoriser les savoirs paysans, composante incontournable de l'exercice de l'activité agricole.

Ces réorientations du cadre général de l'activité agricole, de la gouvernance des organisations professionnelles agricoles, des conditions de l'accès au foncier et à l'installation, de la formation et de l'appui de la recherche agronomique, ainsi que la mise en œuvre de mesures incitatives à une transition écologique de la production agricole permettront de la faire évoluer vers une production de qualité pour l'ensemble des consommateurs ; on développera la production d'agro-matériaux pour la construction écologique, en veillant à ne pas concurrencer la fonction première de production d'aliments ; la production de biocarburants de première génération qui sont concurrents de la production alimentaire sera abandonnée de même que leurs importations qui menacent gravement l'autonomie alimentaire de certains pays, tout en ayant accéléré la défriche des forêts primaires. Globalement les systèmes de production mis en œuvre dans les exploitations devraient retrouver une diversité de cultures suffisante contribuant ainsi à une plus grande autonomie de ces exploitations, et à une amélioration des pratiques culturales nécessaires pour compenser l'abandon des pesticides. De la même manière l'assujettissement des paysans à des mesures injustes de participation au financement des firmes de semences doit être supprimé ; au contraire la mobilisation des ressources génétiques disponibles à l'échelle locale doit être encouragée. En effet il est aujourd'hui acquis que les productions agricoles

risquent de s'effondrer brutalement si on ne se donne pas les moyens de répondre rapidement aux trois défis essentiels que sont la préservation de la biodiversité cultivée, la diminution des intrants chimiques énergivores et l'adaptation des cultures à l'amplification des changements climatiques.

La sélection et la production industrielle de semences de grande diffusion peuvent apporter une part de réponse à ces défis, à condition de sortir de la seule recherche de profits financiers issus de la spéculation sur des droits de propriété industrielle. Elle ne pourra cependant jamais remplacer la contribution indispensable des agriculteurs qui sont seuls à même de pouvoir adapter localement les plantes cultivées aux spécificités de leurs terroirs, d'y sélectionner les caractères de résilience propres à leurs conditions locales de culture et d'assurer la sécurité et la souplesse indispensables du stock de semences disponibles. Cette adaptation locale et cette sécurité ne peuvent résulter que de l'utilisation et des échanges entre agriculteurs des semences issues de leurs propres récoltes. Ces deux contributions industrielle et paysanne à la sélection et à la production des semences sont aussi indispensables l'une que l'autre. Aucune d'entre elles ne peut remplacer l'autre. Il n'est plus concevable de continuer à développer les seules semences industrielles en interdisant ou en pénalisant les semences fermières et paysannes. Les politiques publiques doivent au contraire favoriser leur complémentarité par les mesures suivantes :

- reconnaître le droit des agriculteurs d'utiliser et d'échanger librement leurs propres semences de toutes les espèces. Les échanges de semences destinées à la sélection, à la recherche, à la conservation et au renouvellement de la biodiversité en station de recherche ou à la ferme, à l'auto-consommation de la récolte (jardinage amateur), ainsi que les échanges de semences entre personnes sans offre publique de mise en marché, doivent être exclus des obligations de productivité définies par la réglementation du catalogue. Celle-ci doit rester limitée à la production de semences commerciales et à leur commercialisation ;
- ouvrir le catalogue aux variétés de populations sélectionnées et multipliées en pollinisation libre et/ou en sélection massale, dont les caractères sont issus de combinaisons variables de plusieurs génotypes ou de plusieurs groupes de génotypes ;
- garder un certificat d'obtention végétale « open source » en limitant l'extension de sa protection aux seules semences de ferme multipliées en sélection conservatrice des caractères distinctifs de la variété protégée et/ou dont la récolte est commercialisée sous la dénomination de la variété protégée ;
- interdire toute forme de brevet sur la reproduction en milieu ouvert de plantes, de parties, de gènes ou de caractères de plantes ;
- rémunérer la recherche d'intérêt public et appliquer les obligations internationales de « partage équitable des avantages » et de préservation de la biodiversité en prélevant

une taxe sur la commercialisation en France de semences non reproductibles, destinée à financer la sélection participative au champ de semences reproductibles.

Le système des coopératives, et notamment leur encadrement juridique, doit être revu en profondeur afin de les encourager à remplir véritablement leur rôle de coopération, sachant qu'aujourd'hui les « coopératives » qui dominent le monde agricole sur le plan économique n'en portent plus que le nom et sont devenues de grosses multinationales totalement étrangères aux principes de la coopération traitant souvent plus mal leurs salariés et sociétaires fournisseurs que les multinationales privées.

Enfin, au-delà des mesures positives d'incitation directe à produire de manière plus écologique il est nécessaire de préciser le cadre fiscal de l'activité des exploitations agricoles. Elles sont actuellement encouragées à renouveler leur matériel de manière déraisonnable, au profit des marchands de machines agricoles. Cela incite à l'endettement et l'agrandissement pour « amortir » les tracteurs toujours plus puissants. Dans ce sens on peut imaginer une modulation de la TVA pour les produits de l'AB, forcément à rediscuter en fonction des changements envisagés dans le cadre fiscal à l'échelle globale. Mais également une véritable application du principe pollueur payeur, aujourd'hui totalement méprisé et parodié par un système « pollueur-payé ». Il s'agira notamment d'augmenter très fortement (à l'image du Danemark) la taxe sur les pesticides afin d'inciter les agriculteurs à en consommer beaucoup moins, et d'instaurer une taxe sur les nitrates, comme cela est préconisé par des comités de bassin d'agences de l'eau et par le Conseil d'Etat, et à l'étude au moins depuis 1997. Le produit de ces taxes sera affecté à un travail profond de sensibilisation et de formation pour aider les agriculteurs à réinsérer l'agronomie dans leurs pratiques et à entamer une transition progressive (via l'agriculture intégrée notamment, mais aussi d'autres formes d'étapes comme l'agriculture durable, le niveau 3 de l'agriculture haute valeur environnementale, l'agroforesterie...) vers l'agriculture écologique, dont le modèle le plus abouti est l'agriculture biologique, qui devrait être soutenue dans son évolution par une recherche agronomique solide. Les redevances sur les prélèvements d'eau destinés à l'irrigation doivent être également rehaussées de manière à jouer un rôle incitatif. Les cultures adaptées aux climats locaux, assorties de pratiques et systèmes permettant de restaurer la réserve utile des sols et à limiter l'évapotranspiration (agriculture biologique, agroforesterie, bois raméal fragmenté, haies...) doivent être fortement incitées. Les aides publiques nationales à la construction de « bassines » ou « retenues de substitution » ou « collinaires » doivent être supprimées. Enfin, les questions d'irrigation devraient être débattues au niveau régional. L'irrigation devrait faire l'objet d'une charte définissant les conditions économiques, agronomiques et environnementales de sa pratique ainsi que les critères d'aides publiques à la réalisation de retenues collinaires : dimensionnement, types de cultures, répartition.

La nouvelle loi agricole devra donner priorité à une alimentation de qualité et de proximité, et favoriser la création d'outils de transformation et de valorisation de

produits alimentaires de dimension artisanale afin d'inverser la tendance actuelle calquée sur un modèle industriel dans l'obsession d'un pseudo marché exportateur.

TRADUCTION SOUS FORME D'UNE LISTE DE MESURES À METTRE EN ŒUVRE

Cette partie reprend les propositions de changement décrites précédemment en les déclinant mesure par mesure, chaque mesure étant présentée pour répondre à une dérive constatée et atteindre des objectifs. Cette partie est ouverte à contribution.

INTERNATIONAL

DÉRIVE : un modèle productiviste et industriel basé sur l'exportation sur **des marchés mondiaux artificiels et perméables à la spéculation financière**, destructeurs pour les économies paysannes des pays en développement.

➤ **MESURES :**

1a. Reconstruire l'Accord sur l'agriculture de l'OMC sur le droit inaliénable des peuples à la souveraineté alimentaire

Entendu comme droit à choisir et mettre en œuvre leur propre politique alimentaire. Mettre en place une régulation internationale interdisant la spéculation sur les produits agricoles, le dumping lié aux subventions bénéficiant aux produits exportés, et les échanges d'agro-carburants. Limitation des opérations purement financières sur les marchés à terme, en renforçant le taux de couverture physique de chaque opération sur matières premières.

1b. Mettre en place une protection efficace à l'importation aux échelles continentales.

Ceci contribuera à la stabilisation des prix à un niveau rémunérateur pour les agriculteurs familiaux.

EUROPE

DÉRIVE : une artificialisation et une **dégradation des milieux** (produits chimiques de synthèse, semences standards, races animales productives et standardisées élevées hors sol, pollutions diffuses). L'agriculture scie la branche sur laquelle elle est assise.

➤ **OBJECTIFS :**

- Assurer la durabilité de l'agriculture
- Protéger les ressources naturelles
- bâtir un modèle conçu avec les paysans par et pour les consommateurs européens.
- PAC écologique et cohérente avec les enjeux climatiques favorisant la production de biens communs

➤ **MESURES :**

2a. Renforcement du verdissement du “1er pilier”

(Conditions d'attribution des aides plus cadrées, notamment pour les MAE)

- Maintien des prairies permanentes à l'exploitation (pas très clair)
- Au moins 5 cultures dans la rotation, dont une légumineuse au moins, et pas plus de 50% de la SAU occupés par une culture
- 10% de surfaces d'intérêt écologique par exploitation, avec une grille de conversion des éléments ponctuels en surfacique réaliste
- Ce qui représente le contraire du chemin actuellement suivi dans la discussion de la réforme de la PAC, y compris les positions françaises

2b. Rétablir une protection efficace sur les importations d'oléagineux et aliments du bétail

2c. Mettre en place un plan communautaire assorti d'un plan national Herbes-Protéines

En quatre parties : les cultures de protéagineux, l'utilisation de la partie protéagineuse des céréales et des oléagineux co-produits de transformation, les herbages et leur maintien, et les obligations environnementales.

Les cultures de protéagineux : moins rentable que les céréales, surtout aux prix actuels. Soit obligation soit incitation financière. Recherches, variétés et incitation publique à développer car les surfaces sont insuffisantes pour rentabiliser les efforts privés dans ce domaine.

La partie protéagineuse en co-produits : problème d'identification, de rassemblement (logistique) et d'incorporation préférentielle dans les aliments du bétail, par rapport aux importations.

Les herbages : deux enjeux doivent être traités : leur maintien en zone de reconversion vers les grandes cultures, à quelles conditions, en prairie permanente ou prairie cultivée. Et la conservation de l'exploitation en zone de montagne.

Les obligations environnementales : les mesures PAC pourraient être complétées par des prescriptions d'affectation des sols dans les documents d'urbanisme ou autres règlements locaux divers, pour le maintien des prairies naturelles, des haies des

chemins ou autres. De même parallèlement aux mesures contraignantes, on peut prévoir des mesures incitatives, de toutes sortes par soutien économique ou par reconnaissance de produits.

DÉRIVE : le modèle dominant profite avant tout aux géants de l'agrochimie et de l'agroalimentaire.

➤ **MESURES :**

3a. **Interdiction de toute culture OGM et apparenté sur le sol européen (hors recherche et production médicale confinée).**

3b. **Etiqueter les viandes issues d'animaux nourris avec des OGM quelque soit le pourcentage incorporé dans leur alimentation.**

DÉRIVE : **concentration des moyens de production** (mécanisation exacerbée, agrandissement, endettement, diminution du nombre d'emplois agricoles, etc.).

➤ **OBJECTIF** : PAC favorisant l'emploi

➤ **MESURES :**

4a. **Redistribution des aides plus équitable, plafonnées à 100 000 € et bonifiées par actif.**

4b. **Réévaluation de l'aide aux petites fermes**

4c. **Favoriser les investissements créant du travail,**

En particulier en abandonnant la bonification d'intérêts proportionnels au capital emprunté au profit de primes liées à la création de travail et d'emploi. Réformer les indemnités calamités en évitant les moratoires sur les intérêts d'emprunts au bénéfice d'exonérations de cotisations sociales. Dans le jugement des dossiers d'installation modernisation agrandissement, privilégier l'emploi créé et non le capital investi.

DÉRIVE : une répartition injuste des **aides européennes**

➤ **MESURES :**

5a. **Un niveau d'aide convergent pour les pays de l'UE à l'horizon 2020.**

5b. **Abandon des références historiques à l'hectare d'ici 2019, inégalitaires**

5c. **Limitation contra-cyclique des aides directes dans un premier temps.**

FRANCE

DÉRIVE : Le syndicat agricole majoritaire et les forces politiques productivistes poursuivent un projet agricole largement dépassé, très coûteux pour les deniers publics, reposant sur la seule poursuite de la recherche de l'accroissement de la productivité du travail. Les agriculteurs sont montrés du doigt par la société et vivent un malaise fort.

➤ **OBJECTIFS :**

- Redonner sens au métier d'agriculteur
- **Nouveau pacte entre agriculture et société**

➤ **MESURES :**

6. Nouvelle Loi Agricole se substituant à la LMAP

instituant notamment l'ouverture à la société civile et aux collectivités ainsi que le pluralisme syndical dans les interprofessions et l'ensemble des institutions agricoles : enseignement, recherche, ministères, chambres, SAFER, CDOA, etc. et redéfinissant les missions des chambres d'agriculture et des SAFER.

DÉRIVES :

- Consommation croissante d'énergie et production de GES
- la concentration des moyens de production (mécanisation exacerbée, agrandissement, endettement, diminution du nombre d'emplois agricoles, etc.).

➤ **OBJECTIFS :**

- Réforme pour des aides publiques et une gestion foncière plus juste, **au service des territoires et de l'emploi**
- Soutien à l'installation agricole

➤ **MESURES :**

7. Aides (y compris celles des agences de l'eau) plafonnées selon liens à l'emploi, l'environnement, l'autonomie des systèmes, la qualité, l'élevage extensif, la diminution de l'élevage industriel.

8a. Plans locaux incitant le remplacement d'un départ par l'installation d'un nouvel agriculteur.

8b. Prêts sans intérêt pour les projets créateurs d'emplois, refonte des critères de bonification des prêts à l'installation sur des critères de durabilité.

8c. Garantie du non démantèlement de sièges d'exploitations viable.

8d. Réforme radicale de la composition et du fonctionnement des CDOA, pour donner la priorité à la qualité environnementale et à la création d'emplois.

Priorité absolue à l'installation, aux activités intensives en travail et refus de l'agrandissement sauf exceptions. Composition des CDOA ouverte aux collectivités territoriales. Diminuer le ratio entre SMI et surface de cumul qui nécessite une autorisation ; publicité des demandes et des décisions. Inventer un traitement adéquat des formes sociétales d'exploitation, entre l'incitation à la coopération et le découragement des formes de cumul déguisées. Repréciser les règles de cumul, et les moyens réels de contrôler les dynamiques d'agrandissement, en gérant les problèmes d'interconnexion entre les différents espaces et départements.

9a. Création de schémas de cohérence agricole et alimentaire régionaux organisant l'interrelation des zones urbaines et de l'agriculture locale avec déclinaison dans les SCOT

9b. Soutien des DDT à l'organisation des circuits courts. Reconnaissance des organisations de producteurs regroupés sur des critères qualité (AB notamment) ou de circuit de commercialisation.

DÉRIVE : la dégradation des ressources en eau, des sols, de la biodiversité, un modèle actuel coûteux pour le contribuable en termes d'aides publiques agricoles et de coûts de réparation sanitaires et environnementales.

➤ **OBJECTIFS :**

- Soutien à l'agriculture bio
- Rétablir une alimentation saine
- Une fiscalité juste, encourageant l'**agro-écologie** et appliquant le principe pollueur payeur

➤ **MESURES :**

10a. Incitation des collectivités à atteindre 20 % de leur surface agricole en AB, par actions sur le foncier

Acquisitions foncières publiques ou associatives (type Terre de liens), baux environnementaux, ou "gel" des surfaces déjà en bio. Les acquisitions foncières seront notamment financées par une taxe renforcée sur l'urbanisation des terres agricoles.

10b. Incitation à l'usage d'aliments AB dans la restauration scolaire

via une facilitation administrative des partenariats avec les producteurs locaux, des formations des gestionnaires et équipes de cuisine, une action de conseil de la part des DDT.

11a. Taxe sur les nitrates et plan à la source contre les algues vertes

11b. Redevances fortes sur les pesticides et sur l'irrigation

12a. TVA favorable aux produits écologiques et défavorable aux polluants

12b. TVA réduite sur les produits alimentaires bio

13a. Orienter massivement (moyens financiers et humains) la recherche agronomique, l'enseignement et le développement vers l'agro-écologie en termes d'organisation et de contenu

13b. Une recherche participative valorisant les savoirs paysans

DÉRIVE : Manque d'autonomie (énergie, fourrage, intrants) des exploitations et dégradation des sols

➤ **MESURES** :

14. Un plan national protéines (voir partie européenne)

DÉRIVE : le modèle dominant profite avant tout aux **géants de l'agrochimie et de l'agroalimentaire**, et seulement en apparence au consommateur : les marges sont essentiellement captées par l'amont ou l'aval.

➤ **MESURES** :

15. Des mesures pour juguler la captation de la plus-value par les distributeurs / transformateurs sur la base d'un bilan de la situation actuelle

16a. Soutien à la production d'agro-matériaux (chanvre, pailles...) et aux bio ressources de seconde et troisième génération pour la chimie sans concurrencer les besoins agronomiques et alimentaires.

16b. Abrogation des aides aux agro-carburants de 1ère génération

16c. Arrêt de l'importation d'agro-carburants

16d. Abrogation de la loi COV, valorisation et droit d'échanges des semences paysannes, conservation d'un COV « opensource »

en limitant l'extension de sa protection aux seules semences de ferme multipliées en sélection conservatrice des caractères distinctifs de la variété protégée et/ou dont la récolte est commercialisée sous la dénomination de la variété protégée.

16e. Ouverture du catalogue aux variétés de populations sélectionnées et multipliées en pollinisation libre et/ou en sélection massale, dont les caractères sont issus de combinaisons variables de plusieurs génotypes ou de plusieurs groupes de génotypes.

16f. Interdiction de toute forme de brevet sur la reproduction en milieu ouvert de plantes, de parties, de gènes ou de caractères de plantes.

16g. Rémunérer la recherche d'intérêt public et appliquer les obligations internationales de « partage équitable des avantages » et de préservation de la biodiversité

en prélevant une taxe sur la commercialisation en France de semences non reproductibles, destinée à financer la sélection participative au champ de semences reproductibles.

DÉRIVE : les zones proches des villes sont victimes de mitage, d'installations désordonnées et de perte de terres agricoles ; l'équivalent d'un département disparaît tous les 7 ans en artificialisation.

➤ **MESURES :**

17. Taxe sur l'urbanisation et la cession de terres agricoles rendues constructibles, à hauteur de 50 % de la plus-value réalisée sur la valeur foncière .

La moitié de cette taxe sera affectée à un fonds régional pour la reconversion des friches industrielles et commerciales, l'autre moitié à un fonds régional pour des acquisitions foncières en faveur de l'installation d'agriculteurs biologiques.

18. Couverture de l'ensemble des territoires ruraux par des SCOT.

Souvent à l'échelle du pays, ils veilleront tout particulièrement à l'économie des terres agricoles. Les communes doivent cependant rester de véritables entités de démocratie de proximité et le principe de subsidiarité doit être respecté. Limiter les surfaces foncières pour les activités de loisir individuelles (ou de

collectivités) au même niveau que la parcelle de subsistance laissée aux retraites agricoles.

DÉRIVE : Une commune sur deux n'a plus de commerce. Le nombre d'épiceries a chuté, conséquence de l'augmentation du nombre de supermarchés et des hypermarchés en zone périurbaine

➤ **OBJECTIF** : l'approvisionnement en **circuits courts**

➤ **MESURES** :

19. soutien aux petites unités de transformation.

20. Moratoire sur la création de nouvelles grandes surfaces et des incitations fiscales et financières au retour du commerce de proximité.

DÉRIVE : Les coopératives agricoles n'ont souvent plus de coopératives que le nom.

➤ **OBJECTIF** : Retour de la coopération à son fondement participatif, social et solidaire.

➤ **MESURES** :

21. Sortir du statut coopératif toutes les unions ou filiales et toutes les coopératives dont les interventions capitalistiques ne sont pas très directement liés à l'objet premier d'écouler la production des agriculteurs adhérents.

Et limiter les fausses coopératives dont les réserves financières sont très supérieures au capital social et qui sont de ce fait dirigées par une oligarchie non contrôlée.

DÉRIVE : les retraites ont été pensées comme celles des commerçants, c'est à dire fondées d'abord sur la valorisation du capital du cédant et complétées par une pension. Or en agriculture une partie importante du capital investi n'a plus de valeur à la retraite, car amorti (bâtiments) ou obsolète (salles de traite, etc..).

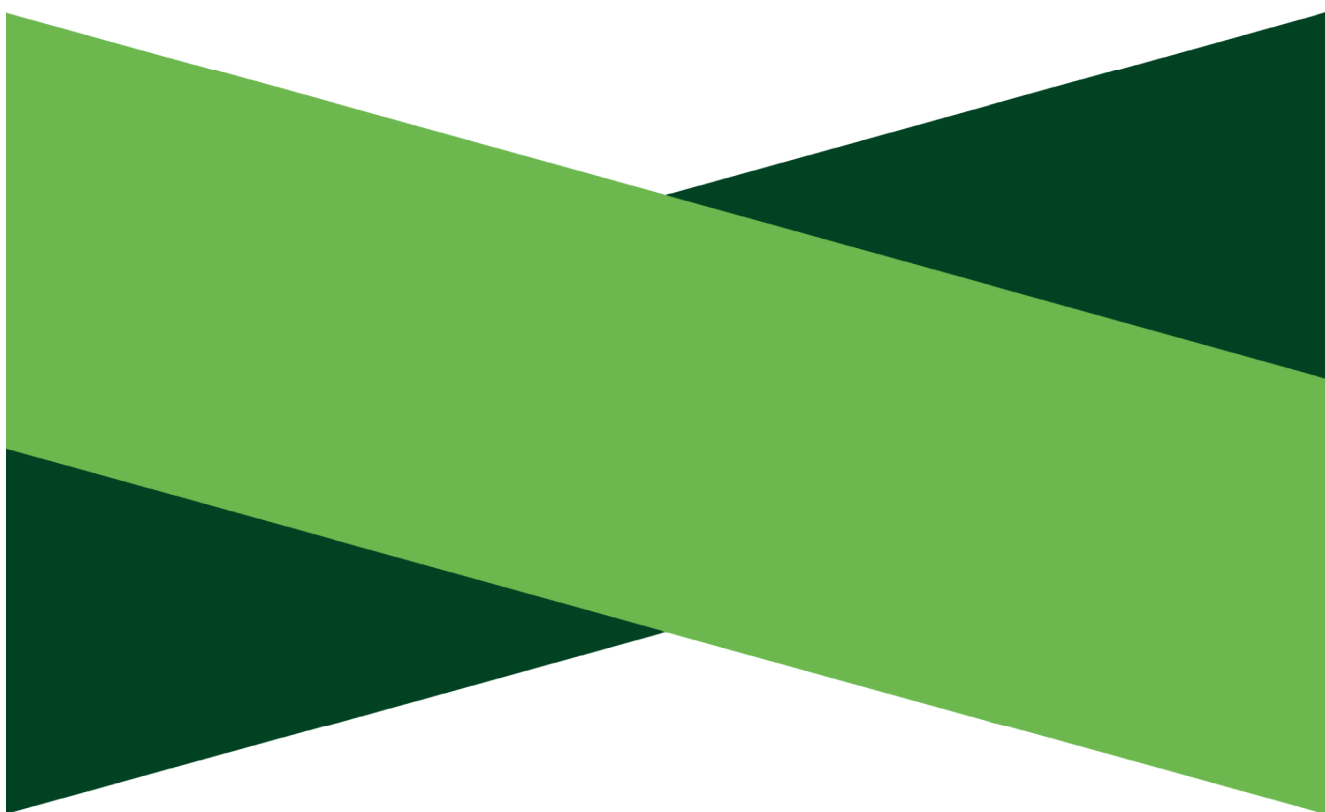
➤ **OBJECTIF** : Assurer la parité entre la retraite des agriculteurs et celle des salariés.

➤ **MESURES** :

22. Montant minimal des pensions de retraites pour assurer un revenu suffisant.

23. Limiter fortement la superficie de la parcelle dite de subsistance.

<http://agriculture.eelv.fr>



Édité à l'occasion du séminaire organisé à l'Assemblée nationale

(salle de la commission des Affaires européennes, 33 rue Saint-Dominique, Paris 7^e - M^o Assemblée Nationale / Solférino / Invalides)

le **14 février 2013**, de 9h45 à 12h, à l'invitation de :

Danielle Auroi, présidente de la commission des Affaires européennes et députée du Puy-de-Dôme,

Brigitte Allain, députée de la Dordogne,

et de la **Commission agriculture** d'Europe Écologie Les Verts